

Communes de Courrendlin / Communauté de gestion des forêts du Montchaibeux**Entretien de la desserte forestière****Tableau relatif à l'annexe
au règlement d'entretien****I. Travaux d'entretien****Exécution****Travaux à faire****1. Entretien courant / surveillance**

Chemins et pistes en rouge et vert sur le plan

Triage forestier, év.
entreprise,
agriculteur ou
voyer communal

surveillance par garde forestier

nettoyage saignées et renvois d'eau si aucune coupe n'est réalisée ou si le besoin se manifeste hors saison des coupes (ex. renvois d'eau bouchés par une trombe d'eau en été)

reconstitution des renvois d'eau

coupe d'arbres renversés par le vent et obstruant un chemin ou une piste (hors tempête)

nettoyage des grosses pierres qui glissent du talus sur les chemins ou pistes

faucher périodiquement les banquettes des chemins et pistes et passer l'épareuse sur les pistes;

remise en état peu importantes après des intempéries

2. Entretien périodique

Chemins et pistes en rouge et vert sur le plan

Entreprise, év.
trilage forestier ou
agriculteur

surveillance par garde forestier

remise en état après des intempéries; travaux légers sur pistes

reconstitution de la couche de groise des chemins

3. Entretien exceptionnel, renforcement de la desserteév. crédit spécial,
généralement
entreprise

mandat au garde forestier pour projet et surveillance

Renforcement de la couche portante des chemins et pistes carrossables

Reconstitution importante après une catastrophe naturelle

Travaux importants suite à un éboulement, glissement du talus, affaissement du talus aval

4. Travaux à charge des propriétaires, hors fonds d'entretien, hors crédit spécial

Nettoyage des renvois d'eau, saignées et autres installations de dérivation des eaux après les travaux forestiers

Nettoyage de la surface des chaussées et pistes après les coupes de bois (terre, branches, gros cailloux, ...) et nivelage

Reconstitution de renvois d'eau après le débardage, si abîmés

Nettoyage des petites pierres sur les pistes

Comblement des ornières des pistes après le débardage

II. Administration

Perception des cotisations par la Commune, gestion financière par le groupement

Secrétariat par un membre du comité

Contribution des propriétaires pour l'entretien et cotisation en faveur du groupement 25.- / ha et 25.- / propr.